

Un plan d'actions
opérationnel

Fiche action
2-4

Mettre en œuvre un schéma d'itinéraires cyclables à l'échelle du territoire

OBJECTIFS POLITIQUES / STRATÉGIQUES	Favoriser l'usage du vélo, comme alternative à la voiture particulière, sur les déplacements locaux, en veillant tant à la création de nouveaux itinéraires cyclables qu'à leur maillage.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Création de nouveaux itinéraires cyclables sans discontinuité, vers les principaux pôles générateurs de trafic du territoire (gares, zones d'emploi, collèges, lycées, centres commerciaux, etc.). Évaluation de l'usage par la réalisation de comptages réguliers mesurant la fréquentation des itinéraires réalisés.
DESRIPTIF DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Valider un schéma d'itinéraires cyclables à l'échelle du territoire, intégrant un plan de jalonnement et l'identification des services existants pour les vélos. • Rechercher des financements pour la réalisation des infrastructures nécessaires. • Intégrer du plan de réalisation dans un Plan pluriannuel d'investissement (PPI, intégrant la réalisation d'itinéraires, de signalétique et d'équipements pour les vélos, notamment du stationnement sécurisé). • Réaliser des comptages vélos annuels. • Intégrer la desserte par des circulations douces aux projets d'aménagement dès leur conception. • Intégrer des aménagements pour les vélos pour chaque aménagement de voirie.
RÉFÉRENT(S) POLITIQUE(S)	Délégation « Circulations douces ».
RÉFÉRENT(S) ADMINISTRATIF(S)	Direction générale adjointe « Environnement et réseaux » / Pôle transports.
PARTENAIRES ASSOCIÉS	Région Île-de-France, communes, départements, associations de cyclistes.